



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**Séance du 12 septembre 2023**

*La séance est ouverte à 19 h 00*

Le mardi 12 septembre 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 6 septembre 2023 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

**PRÉSIDENT** : Madame Anne BRAIBANT THORAVAL

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Lisa MAMBRÉ

**PRÉSENTS** : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BRAIBANT THORAVAL, Mme BRUVIER HAMM, M. CARPENTIER, M. CHAPUIS, Mme CRETINON, M. DRIOLI, Mme FRÉNILLOT, M. GENOUVRIER, M. GIRAUD, M. JOBERT, Mme LACOSTE, M. LAURENT, Mme MAMBRÉ, M. MUSSET, M. OTTAVIANI, M. PORTIER, M. PARIS, Mme SAINZ-RUIZ.

**ABSENT EXCUSÉ ET DÉPÔT DE POUVOIR** : M. COLLOMB, Mme REYNAUD, M. GUINET (pouvoir à M. DRIOLI).

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme BENAHMED, Mme BONNOT, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO.

\* \* \* \* \*

**Madame la Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonsoir.

Il est 19 h 00. Nous nous retrouvons pour la séance du Conseil d'arrondissement.

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

**Madame la Maire** : Nous devons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose Madame Lisa MAMBRÉ.

Il n'y a pas d'opposition ?

Je vous remercie.

## **2. Appel nominal et recensement des pouvoirs**

**Madame la Maire** : Je laisse Lisa MAMBRÉ procéder à l'appel nominal.

Avant l'ouverture de cette séance, nous avons reçu 1 pouvoir :

- Cyril GUINET donne pouvoir à Adrien DRIOLI

Au regard du nombre de présents, le quorum est donc atteint.

### **Introduction de Madame la Maire**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

L'été est passé, comme chaque année. Avec les sourires des enfants partant en vacances. Avec les actions de nos structures sociales pour celles et ceux qui n'ont pas cette chance. Avec des animations, de la culture, des festivités comme « Tout l'monde dehors ! », les jeudis de l'été, les mercredis culture, les dimanches de l'île Barbe. Et, comme chaque année désormais, avec les records de chaleur, le manque d'eau, la ville étouffante.

L'été a aussi permis d'avancer sur les gros chantiers. L'école maternelle Audrey Hepburn, à Vaise, ouvrira dans quelques semaines. L'école Antonin Laborde, à l'Industrie, est toujours en chantier pour de nouvelles classes. La pelouse synthétique du stade de la Sauvegarde s'est faite une nouvelle jeunesse, plus écologique.

Du côté des mobilités, ça bouge également. La rue Sylvain Simondan, à Saint-Rambert, a été réaménagée pour rendre conforme les trottoirs. Désormais, les piétons sont en sécurité du côté du Pôle 9. Et comme c'est obligatoire pour tout nouvel aménagement, et sans boudier notre plaisir, une piste cyclable sécurisée a été créée.

À l'Industrie, c'est un nouveau plan de circulation qui est décliné avec la piétonisation de la rue des Docks devant le cinéma. Nul doute que les espaces libérés seront rapidement occupés par les piétons, que ce soient les salariés du quartier la journée ou tous les visiteurs en soirée, habitants ou passionnés de cinéma.

À la Duchère également, un nouveau plan de circulation est proposé. Avec toujours la sécurité en priorité. Les sens unique sont privilégiés et des contraintes sont créées pour limiter la vitesse sur le Plateau très résidentiel.

Notre action dans la ville pour lutter contre le réchauffement s'illustre aisément : plus de place pour les modes doux, piétons et vélos, plus de place pour la végétation. Pour preuve ; après la rue de Saint-Cyr particulièrement végétalisée, c'est au tour de la rue du Dr Horand, à côté de

l'école Joannès Masset, de voir la vie en vert. Cet été, les services de la Métropole ont préparé la rue pour qu'elle puisse être largement plantée à l'automne.

Les grands chantiers et les concertations se poursuivent.

Du côté de la Métropole, c'est l'aménagement de la place du port Mouton. Après une large consultation et une réunion en mairie du 9<sup>e</sup>, les propositions d'aménagement vont s'affiner.

Du côté de la Ville de Lyon, c'est la création d'un nouveau jardin rue Tissot, avec la restitution à l'automne de la belle concertation qui s'est déroulée en mai et juin.

Du côté de l'arrondissement, c'est le futur tiers-lieu qui sera implanté au-dessus de la Poste, juste à côté de la mairie. Le questionnaire est toujours en ligne et l'appel à projets a été diffusé hier pour préfigurer ce lieu avec une occupation temporaire tournée vers les habitants.

Enfin, cette fin d'année verra les équipes du Centre social Pierrette Augier aller au-devant des habitants de Gorge de Loup pour construire avec eux le futur espace de vie social, rue Loucheur.

Les dossiers avancent, et nous avons hâte de partager avec les Lyonnaises et les Lyonnais notre bilan et les perspectives pour la fin du mandat. Dès la semaine prochaine, vous recevrez un numéro spécial de Au fil de Lyon, le magazine municipal, dédié à notre bilan de mi-mandat à Lyon et dans le 9<sup>e</sup>. Début octobre, ce sera au tour de O9, notre magazine local, de faire un tour d'horizon de nos actions. Et en même temps, nous viendrons à votre rencontre pour échanger, écouter, améliorer.

Être à votre écoute, c'est ce que nous avons fait ce samedi lors du Forum des associations. Sous un soleil très présent, nous sommes allés à la rencontre de celles et ceux qui font vivre le 9<sup>e</sup> tous les jours, toute l'année. Un grand merci une nouvelle fois aux bénévoles qui s'investissent dans les associations. Nous avons mis sur vos tables un exemplaire du guide 2023 des associations, tout juste sorti pour l'occasion.

Je souhaite finir sur une note un peu moins enjouée.

Un puissant séisme est survenu au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre. Les opérations de sauvetage sont toujours en cours. Le bilan humain est terrible : plus de 2 800 morts et 2 500 blessés. Alors que l'aide internationale s'organise, je souhaite dire toute mon émotion, ma solidarité et mon soutien au peuple marocain et aux communautés marocaines de Lyon et du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville de Lyon se mobilise. La liste des associations au sein desquels s'engager ou à qui donner sera très rapidement publiée pour faciliter l'aide et la générosité des Lyonnaises et Lyonnais.

\* \* \*

#### **4. Expression des groupes politiques**

##### **Prise de parole du groupe Lyon en commun**

##### **Début de l'enregistrement**

**Adrien DRIOLI** : (...) Il faut le souligner ici. Il faut également souligner que cette rentrée est une rentrée à la fois politique pour les partis politiques, une rentrée citoyenne, une rentrée associative — on l'a vu

et vous l'avez dit, Madame la Maire, lors du Carrefour des associations de samedi — et une rentrée scolaire. Les élus Lyon en Commun souhaitent pouvoir souligner cette rentrée scolaire qui, pour nous, est une rentrée ratée pour le nouveau ministre de l'Éducation Nationale qui nous a enfumés cet été, avec de grandes annonces.

Malheureusement, les promesses d'Emmanuel MACRON sur « Un prof ou un enseignant devant chaque classe » ne seront pas tenues. Une enquête indique déjà que dans un collège ou un lycée sur deux, en France, en moyenne, il manquera un professeur par établissement. On est donc loin d'un professeur par classe.

Puis, je voudrais indiquer le manque de moyens, une nouvelle fois, pour une rentrée scolaire inclusive, notamment pour les enfants en situation de handicap qui vont encore manquer énormément de moyens. Une étude est aussi sortie à ce sujet et on souhaitait pouvoir le souligner puisque les enfants en situation de handicap ont besoin d'accompagnement, ont besoin d'heures d'accompagnement individualisé ou mutualisé. Encore une fois, les directeurs et directrices d'école, on en a tous entendus, que ce soient des responsables d'établissement ou même des parents d'élèves, des amis autour de nous qui ont des enfants qui ont droit à des heures mutualisées ou des heures individualisées, et dans les établissements, il manque des personnes pour tenir ces postes. Les directeurs et directrices d'école doivent faire des comptes d'apothicaire pour pouvoir permettre à chaque élève d'avoir un minimum d'heures, mais pas le total des heures. On tenait à dénoncer ce manque de moyens, une nouvelle fois, et cette rentrée scolaire bâclée, et cette rentrée qui ne sera malheureusement pas à la hauteur, notamment pour les enfants en situation de handicap. On soutiendra, bien évidemment, toute mobilisation en ce sens. Merci.

### **Prise de parole du groupe La Gauche unie**

**Emmanuel GIRAUD** : Je voudrais dire quelques mots, mais c'est peut-être pour un peu répéter ce qui a été dit précédemment. Ce n'est pas pour rien que nous sommes dans la même majorité, que nous portons les mêmes idées, les mêmes revendications.

En tout cas, c'est vrai qu'habituellement, la rentrée scolaire est un marronnier de la vie politique et le ministre de l'Éducation, ses collègues ministres et même le président de la République, profitent en général, de cette période pour faire des annonces et pour sortir des circulaires.

Cette année, la tradition a bien été respectée puisque le tout nouveau ministre de l'Éducation, Gabriel ATTAL, mais également le Président, ont fait des déclarations, ont exprimé leur vision sur l'école ; le fameux marronnier qui revient toujours comme quoi les vacances d'été sont beaucoup trop longues, par exemple. Nous pourrions nous réjouir que l'école requière l'attention et même devienne le pré carré au plus haut niveau. Cependant, nous ne pouvons qu'amèrement constater que les annonces ne répondent pas, et c'est toujours le cas, aux besoins urgents des élèves, des familles et de l'éducation en général.

Il est vrai que le tout nouveau ministre a réussi, je pense pour lui, sa rentrée sur le plan médiatique, notamment avec une circulaire interdisant l'abaya au sein des établissements scolaires. En fait, beaucoup de Français auront sans doute découvert ces vêtements à cette occasion. Je pense que nous devons être attentifs collectivement à ne pas alimenter des événements buzz, en nous empêchant de traiter au fond et de mettre en œuvre des actions efficaces. Oui, nous sommes d'accord pour réaffirmer l'importance de renforcer le sentiment d'appartenance de toutes et de tous à la même communauté nationale. Cependant, la laïcité ne fait aucune distinction, et contre la crainte du repli communautaire — car c'est ce dont il est question et que nous ne nions pas —, nous devons travailler sur des mesures plus structurantes, des politiques de fond. La mixité sociale, la mixité scolaire peuvent combattre ces replis. Ceci est prouvé. Ceci est documenté. Il nous faut donc la renforcer considérablement dans les

établissements d'enseignement et en particulier dans les établissements très ségrégués. Les replis communautaires sont favorisés par des populations homogènes au sein des établissements et s'il y a des populations mélangées, alors ces replis n'existent plus ou très peu. Cela a été prouvé par les expérimentations qui ont été menées, notamment entre 2015 et 2020.

Enfin, cette rentrée — Adrien, tu l'as dit — aurait dû également être l'occasion de parler des autres sujets : le remplacement des profs, de vrais recrutements ; une valorisation pour tous et ne pas conditionner ; une formation, une valorisation des AESH ; donner des moyens à l'école inclusive ; harcèlement scolaire avec une formation de toute la communauté éducative ; repenser les épreuves du bac, en vrai, dans leur globalité ; des très petites sections dans toutes les écoles maternelles ; des effectifs dans les collèges et les lycées ; la réforme du lycée professionnel ; la rénovation énergétique des établissements, etc.

En aucun cas, nous ne nions l'importance des sujets liés à la laïcité. Ce serait aberrant de rejeter cette notion. C'est vraiment une valeur à laquelle nous sommes attachés, même si son application peut parfois être complexe et sujette à polémique. C'est bien là notre problème. La manière dont le Gouvernement inscrit dans le droit, l'interdiction de nouveaux signes considérés comme religieux, sachant sans nul doute la spirale médiatique qui s'en suivra. Sur le fond, nous pourrions sans doute en débattre des heures, sur la forme. C'est un écran de fumée qui, à mon plus grand regret, a fini par masquer tous les sujets de première importance qui impactent au quotidien et gravement le fonctionnement de nos écoles, collèges et lycées.

Pour finir, pour m'associer à Anne, et je pense à nous tous, comment ne pas finir sur cette note d'actualité internationale ? On a parlé du Maroc, on peut aussi parler des catastrophes qui se passent actuellement en Libye, mais vis-à-vis du peuple marocain, nous apportons tout notre soutien suite au terrible séisme qui aurait fait près de 3 000 morts et des dégâts matériels considérables. La Ville de Lyon se tient à leurs côtés ainsi qu'à ceux de tous leurs ressortissants qui sont nombreux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et qui attendent anxieusement des nouvelles de leurs proches. Je vous remercie.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Concernant l'annonce bruyante du ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur ATTAL, sur les abayas, je souhaite dire que notre pays a connu, depuis une trentaine d'années, un grand développement de tous les types de communautarisme. Depuis la Constitution de 1946, le principe de laïcité a acquis une valeur constitutionnelle. L'article premier de la Constitution de la V<sup>e</sup> République l'a repris et précise : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Ce cadre laïc offre la possibilité et les moyens de coexister sur un même territoire à des hommes et des femmes qui ne partagent pas les mêmes convictions, plutôt que de les enfermer en une mosaïque de communautés repliées sur elles-mêmes et s'excluant mutuellement. En ce sens, la laïcité est le vecteur de l'intégration de tous dans la société. Elle crée l'équilibre entre la reconnaissance du droit à une identité propre, le respect des convictions individuelles et le lien social. Mais en même temps, il convient de rappeler que la laïcité est indissociable de l'enseignement à toutes et tous. Or il convient de constater que les moyens ne sont pas mis pour enseigner mieux et de donner la passion, l'envie d'apprendre, depuis 30 ans.

Selon le SNES-FSU, dans 48 % des collèges et lycées, il manque, en cette rentrée, au moins un professeur. Cela se traduit, bien entendu, par une perte du savoir pour nos enfants. Cette laïcité, mise sous perfusion actuellement, ouvre la porte à l'individualisme, le communautarisme, mais aussi à celle du désespoir. Nous ne pouvons laisser une jeunesse flinguer son avenir.

## 5. Adoption des procès-verbaux du 13 juin 2023

**Madame la Maire** : Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal du 13 juin 2023. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## 6. Questions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement

**Madame la Maire** : Nous débutons ce conseil d'arrondissement par les questions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement.

Nous avons reçu une question du Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon qui va nous être lue par Madame BANDIN.

**Madame BANDIN** : « Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Notre question porte sur le parc Montel. Comme de nombreux riverains, nous avons regretté, voici quelques années, qu'une partie du parc serve à accueillir une école, prévue certes pour être provisoire.

Nous nous permettons à ce titre de rappeler que nous avons, avec beaucoup d'autres, émis de fortes réserves quant à l'engagement de la municipalité d'alors, d'une occupation du terrain jusqu'en 2020. Les faits nous ont donné raison puisque l'école aura été fermée en 2023.

Cela étant dit, notre prise de parole porte sur l'avenir, avec à ce sujet deux questions :

- Quand l'école sera-t-elle démolie ? Je préfère le mot « démontée » ;
- Quand le parc pourra-t-il retrouver dans son intégralité ce pour quoi il a toujours été fait, c'est à dire un lieu d'accueil et de détente pour les familles, et une aire de verdure ? ;
- Où en est-on des négociations entre la municipalité et l'entreprise Maurin pour que cette dernière cède une partie de son tènement ?

Pour rappel, des négociations ont été engagées à ce sujet, pour permettre l'extension du parc, et le moins que l'on puisse dire est qu'elles durent depuis longtemps !

Avec nos remerciements pour votre réponse »

**Madame la Maire** : Merci pour votre question. C'est l'occasion de rappeler le calendrier ainsi que les éléments liés à ce dossier. J'ai entendu pas mal de rumeurs. Je pense que c'est très bien qu'on puisse clarifier les choses. La semaine de la rentrée, j'ai croisé pas mal de parents d'élèves et cela allait bon train ! Nous allons remettre les choses au clair.

- L'école du parc Montel est toujours occupée pour quelques semaines encore, par les maternelles de la future école Audrey Hepburn qui sera située entre la rue Tissot et la rue Nérard, puisque cette école n'est toujours pas livrée, ce que nous déplorons. Cette rentrée s'est faite de façon un peu particulière puisque les maternelles sont dans l'école du parc et les élémentaires sont dans l'école Audrey Hepburn, rue Tissot ;
- Concernant cette école du parc, je suis d'accord avec vous, je préfère dire « démontée » que « démolie », d'autant plus que cette école est faite de modulaires

qui seront réutilisés et qui sont attendus, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, pour un autre groupe scolaire provisoire. Ils devraient être démontés début 2024.

- Le parc ayant subi des transformations profondes suite à l'installation de cette école, la remise en état du site est prévue par la DBNV, la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville. Par ailleurs, un projet du budget participatif porte sur de nouveaux aménagements dans le parc Montel. Notamment de nouveaux agrès sportifs et des équipements pour les plus jeunes.
- En 2024, les habitants de Vaise et les visiteurs pourront redécouvrir le parc Montel dans son espace original.

Concernant l'extension du parc et les discussions avec l'entreprise Maurin, nous progressons doucement. Le groupe Maurin poursuit son travail sur la création de son siège social, de façon contiguë au parc, et le déménagement des dernières activités ailleurs dans la Métropole.

Par ailleurs, Monsieur MAURIN nous a confirmé qu'il était toujours d'accord pour nous céder une partie de son terrain à la Ville de Lyon. Il travaille sur son projet de siège social et sur l'aménagement de la partie située de l'autre côté de cette voie qui n'existe pas mais coupe son tènement en deux. En ce moment, la poursuite de la concrétisation de ce qui va se passer au PLU se joue, puisque le périmètre d'attente arrivera bientôt à expiration. Nous devrions avoir des nouvelles très vite concernant l'inscription au PLU de ce tènement Maurin.

Est-ce que j'ai bien répondu ?

**Madame BANDIN** : Comme le morceau de la rue du Bourbonnais va devenir piéton, est-ce que cela ne pourrait pas accélérer la décision de Monsieur MAURIN ?

**Madame la Maire** : Je ne suis pas sûre que le fait de piétonniser ce barreau pourrait accélérer. Je vous avoue que l'Agence d'urbanisme, la Ville de Lyon et la Métropole ont un peu poussé pour qu'il avance sur ces projets qui sont toujours à l'ordre du jour. À terme, il avait aussi le projet de réhabilitation de tout son système informatique, ce qui lui a pris du temps, mais cela reste vraiment à l'ordre du jour et dans les discussions actuelles. Je pense que ce sera plus clair d'ici la fin de l'année, autant sur les objectifs et le calendrier. Je rappelle que cela reste un tènement privé sur lequel il y a des intentions, un garde-fou public avec le PLU. Il faut bien qu'il le construise, son siège social. Je peux affirmer que les volontés sont positives des deux côtés, même des trois côtés.

**Madame BANDIN** : Je vous remercie. J'espère que je serai encore vivante quand tout sera fait.

**Madame la Maire** : Moi aussi, je l'espère. La dernière fois, Monsieur DECANTER nous avait posé une question sur les enjeux liés à l'adaptation du bâti pendant les fortes chaleurs. On avait répondu partiellement à sa question puisque nous avons répondu sur l'adaptation des espaces publics.

Monsieur GENOUVRIER, qui a travaillé tout l'été sur sa réponse, va apporter un complément à la question qui avait été posée au conseil de juin.

**François GENOUVRIER** : J'ai bien travaillé tout l'été sur cette réponse. Le sujet traite de l'adaptation des bâtiments de la Ville au réchauffement climatique, sujet qui tombe à point

nommé avec les canicules qui jouent les prolongations en septembre. L'adaptation des bâtiments est un sujet important pour notre majorité écologiste que nous nous efforçons d'infuser dans les politiques publiques que nous développons. Nous travaillons sur plusieurs niveaux d'action.

Pour les bâtiments neufs que nous construisons dans le mandat, nous pouvons intégrer, dans le cahier des charges de la construction, cette préoccupation. L'objectif est de ralentir l'échauffement des bâtiments pendant la journée et de les rafraîchir pendant la nuit. On intègre des environnements propices à la fraîcheur, avec des cours natures largement végétalisées. On utilise la conception bioclimatique en travaillant sur l'exposition des fenêtres, leur protection contre l'ensoleillement avec des brise-soleil. On travaille sur l'enveloppe des bâtiments avec de l'isolation, comme la fibre de bois qui freine l'entrée de chaleur dans le bâtiment et des systèmes de ventilation qui permettent d'évacuer le surplus de chaleur en fin de journée ou pendant la nuit. Ce type de cahier des charges est mis en œuvre dans les projets d'extension de l'école Laborde et aussi dans la construction de l'école Nérard.

Dans un second niveau, nous avons les opérations de rénovation lourde qui permettent d'intégrer ces mêmes éléments sur des bâtiments existants. Par exemple, dans notre arrondissement, ce sont les projets sur les écoles de La Sauvagère ou d'Alphonse Daudet, ou encore la MJC Duchère et la mairie du 9<sup>e</sup>. Enfin, sur les bâtiments dont la rénovation lourde n'est pas pour tout de suite, nous activons des solutions plus légères et faciles à mettre en œuvre, comme des brasseurs d'air, des stores et des films anti-soleil sur les fenêtres. Ce type de travaux est réalisé chaque été dans nos établissements : par exemple, cet été, aux écoles Jean-Zay, de la Gare d'Eau ou des Fougères.

Il y a des solutions éprouvées sur lesquelles on peut avancer et d'autres qui sont innovantes et qui méritent d'être testées. C'est le cas de la peinture blanche anti-chaleur sur les toitures que nous allons expérimenter sur le gymnase Ferber. Nous profitons de travaux de réparation d'étanchéité pour intégrer la peinture en blanc de l'ensemble de la toiture du gymnase, et afin de mesurer le degré d'efficacité de cette solution, nous avons installé des capteurs qui permettront de mesurer les températures intérieures avant et après les travaux. Si l'expérience est concluante, nous pourrions envisager ce type d'investissement sur d'autres équipements.

Quand on parle de canicule, revient forcément le sujet de la climatisation. Nous avons l'objectif de se passer de système de climatisation car celle-ci coûte cher en énergie, émet beaucoup de gaz à effet de serre à cause des fluides frigorigènes qu'elle contient, et contribue à réchauffer l'air extérieur des bâtiments refroidis. Nous souhaitons donc privilégier le rafraîchissement passif par la végétation, l'isolation et la ventilation naturelle. Malgré cela, dans certains cas, la climatisation est indispensable. C'est le cas dans des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour résister à la chaleur, comme notre mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement — on en a un bel exemple ce soir —, qui atteignent des températures extrêmes sans climatisation ou encore la médiathèque Marceline Desbordes-Valmore. C'est aussi le cas d'établissements dont la fonction nécessite de garantir une température fraîche en permanence. Je pense aux établissements qui reçoivent ou hébergent des personnes fragiles comme les EHPAD ou les musées qui doivent conserver des œuvres d'art.

Dès lors, nous optimisons ces espaces climatisés pour faire des lieux de fraîcheur refuges pour le public en cas de canicule. Beaucoup d'habitants ont pu profiter de la gratuité des musées lyonnais pour se rafraîchir cet été. Nous avons aussi, dans le 9<sup>e</sup>, mis à disposition la salle des mariages de la mairie. Par ailleurs, cet été, la mairie du 9<sup>e</sup> a expérimenté, pour la première fois, l'adaptation des horaires d'ouverture pour permettre le travail des agentes et agents, et accueillir le public aux heures les plus fraîches de la journée.

Voilà un panorama des sujets que nous portons pour adapter notre ville au réchauffement climatique : limiter les dépenses énergétiques et limiter le recours à la climatisation tout en garantissant un cadre

de travail acceptable pour les agentes et agents et une bonne qualité d'accueil pour les Lyonnaises et Lyonnais. Je vous remercie.

**Madame la Maire** : On vous donnera le document pour transmettre à Monsieur DECANTER, si vous voulez.

**Madame BANDIN** : Oui, mais je crois qu'on reçoit un lien informatique avec le contenu de tout ce qui a été échangé au niveau de nos questions.

**Madame la Maire** : Ce sera un lien audio.

**Madame BANDIN** : Concernant les peintures blanches, je voudrais juste ajouter que ce n'est pas toujours le cas. Il y a des matières blanches qui ne sont nullement efficaces contre la chaleur, et cela vient de la propriété du produit même.

**Madame la Maire** : Tout à fait. C'est pour cela qu'on fait des expérimentations.

## 7. L'ordre du jour

**Madame la Maire** : Comme je le disais tout à l'heure, de façon prématurée, aujourd'hui, nous avons 51 délibérations. Je vais commencer par vous présenter les premières délibérations.

---

### 1. NPA 11479 — État spécial 2023 - Affectation des recettes de salles 2022 et adaptations des crédits de fonctionnement - DM n° 2

---

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Il s'agit de la deuxième décision modificative de notre état spécial qui permet d'ajuster en cours d'année, les prévisions et exécutions budgétaires. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Désormais, les arrondissements récupèrent 100 % des recettes liées aux locations des salles municipales, contre 30 % auparavant. Cela représente une recette nouvelle de 35 665 euros pour le 9<sup>e</sup> arrondissement cette année ;
- Le 9<sup>e</sup> arrondissement ayant récupéré la gestion de deux nouveaux équipements, la salle associative des Docks et l'espace au-dessus de la Poste, 9 600 euros de crédits supplémentaires ont été accordés pour leur maintenance ;
- Pour faire face à l'augmentation des dépenses liées aux fluides et à l'amélioration de la qualité de l'alimentation dans les crèches, 123 429 euros et 38 289 euros ont été alloués à l'arrondissement ;
- Enfin, 5 133 euros ont été attribués pour accompagner le Conseil de Quartier Gorge de Loup et le Conseil d'arrondissement des enfants.

Ce sont donc 212 116 euros qui viennent abonder le budget du 9<sup>e</sup> arrondissement sur cette 2<sup>e</sup> décision modificative.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **2. NPC 8708 - NPA 11829 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2024**

---

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Chaque année, nous sommes amenés à nous prononcer sur la dotation aux arrondissements pour l'année suivante.

Comme je viens de l'évoquer, de nouvelles recettes sont intégrées et sont pérennisées pour la dotation de gestion :

- La totalité des recettes des locations des salles ;
- La prise en charge de l'augmentation des fluides pour nos équipements transférés ;
- La prise en charge de l'augmentation des dépenses liées aux crèches, notamment l'alimentation ;
- Par ailleurs, en cette année électorale, la prise en charge des plateaux-repas pour l'élection européenne. Je fais, d'ores et déjà, un appel aux assesseurs pour venir nous aider lors de cette journée de scrutin.

La dotation d'animation locale et la dotation d'investissement restent inchangées après l'augmentation de l'an passé.

La Ville de Lyon augmentera donc son concours aux budgets d'arrondissement de 679 445 euros par rapport à 2023.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **3. NPC 9718 - NPA 11878 - Mise en place du référent déontologue de l' élu local**

---

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes.

Le Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus (CCDTE), créé en 2021, propose que ces missions soient confiées à un collège constitué de personnalités qualifiées du CCDTE.

La saisine ne peut être réalisée que par un élu en son nom propre et pour solliciter un avis sur sa seule situation individuelle.

Le rapporteur désigné par le collège pour préparer le dossier et présenter son projet d'avis percevra une indemnisation de 80 euros par dossier sous la forme d'une vacation.

Ce collège devra produire un bilan avec des avis rendus qui seront anonymisés.

Je vous propose d'adopter le principe de la mise en place d'un collège de personnalités issues du comité consultatif de déontologie et de transparence de la vie des élus et de fixer à 80 € le montant de la vacation.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

#### **4. NPC 9614 - NPA 11769 - Rémunération des agents recenseurs 2024**

---

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Comme chaque année, je vous présente le rapport relatif à la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2024. Une réflexion a été menée pour améliorer l'attractivité de cette mission, cette année.

Dorénavant, nous ouvrons le recrutement aux agents vacataires, et nous proposons également une valorisation financière de la tournée de reconnaissance.

Je vous propose de rémunérer les agents de la Ville de Lyon sur le fondement des heures supplémentaires :

- 20 minutes par logement ;
- Un volume d'heures supplémentaires pour la réalisation de la tournée de reconnaissance préalable, volume d'heures différent selon le nombre de logements.

Concernant les vacataires, les heures supplémentaires ne pouvant pas être appliquées, je vous propose de fixer la rémunération à 5 euros bruts par logement. La tournée de reconnaissance sera rémunérée par un forfait qui évolue en fonction du nombre de logements. Vous trouverez les montants dans la délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

#### **5. NPC 9696 - NPA 13365 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 - 2<sup>e</sup> phase**

---

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution de subventions.

Cet appel à projets est conçu pour répondre à 3 thématiques :

- Favoriser les dynamiques entre les cultures ;
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale ;
- S'inscrire dans un projet relevant de la solidarité internationale

3 associations dans le 9<sup>e</sup> arrondissement ont été retenues.

- Prison Outsider reçoit 3 000 euros. Cette association développe une plateforme de production et de diffusion d'informations sur les prisons dans le monde, avec pour objectif d'informer et de témoigner sur les conditions de détention ;
- Compagnie Hallet Eghayan reçoit 4 000 euros. L'AAPI finance un projet qui, depuis 2018, propose de développer un échange culturel avec l'Arménie, autour de la danse ;
- Yoon reçoit 3 500 euros. Son objectif est de promouvoir et mettre en œuvre l'accompagnement citoyen au service de l'intégration professionnelle des personnes étrangères et d'origine étrangères en France

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Rapporteur : M. GENOUVRIER François**

---

**6. NPC 11349 - NPA 12408 - Pacte climat Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie**

---

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Comme c'est un dossier que j'ai déjà présenté au conseil d'arrondissement de juin, je ne vais pas m'appesantir dessus. À l'époque, il manquait certains documents, ce qui fait que la délibération avait été retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

Ces documents portent sur la mise en œuvre de la démarche « Lyon 2030, ville climatiquement neutre » avec notamment le Pacte climat Lyon 2030 et le modèle de convention à signer entre la Ville de Lyon et tous les acteurs du territoire impliqués dans cette démarche, et par ailleurs, le Plan climat air énergie qui représente les engagements de la municipalité sur ses compétences propres pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

J'invite tous les habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> à prendre connaissance de ces documents dont nous parlons. Nous allons les mettre à disposition du public après le conseil municipal. Il sera intéressant de les lire. J'appelle un vote favorable sur le dossier.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**7. NPC 10726 - NPA 12195 – « Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène » - Opération n° 09048571 - 23 rue de Bourgogne, à Lyon 9<sup>e</sup> - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° N4356 - Lot n° 2 « Déconstruction - Gros œuvre »**

---

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Cela concerne le Théâtre Nouvelle Génération pour l'agrandissement de la cage de scène. C'est un projet important de notre mandature dans le domaine de la culture, qui va permettre d'améliorer nettement la scène et d'élargir les possibilités de programmation sur cet équipement. Nous avons déjà délibéré sur le sujet pour les études et pour le lancement des

travaux. Aujourd'hui, les travaux sur le bâtiment existant amènent des aléas. En l'occurrence, l'équipe du chantier a eu la mauvaise surprise de tomber sur des bétons dégradés à certains endroits qui nécessitent la mise en œuvre de techniques et de matériaux qui n'était pas prévus initialement.

Cet imprévu entraîne un surcoût de 280 000 euros sur le lot gros œuvre sur un budget total qui, je le rappelle, avoisine les 3 250 000 euros.

Je requiers un avis favorable sur le dossier. Merci.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**8. NPC 10260 - NPA 13061 - Mesures d'accompagnement exceptionnelles des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023**

---

Rapporteur : Mme CRETINON Marion

Suite aux violences urbaines qui ont eu lieu en juillet dernier, la Ville de Lyon souhaite accompagner les commerces qui ont été particulièrement impactés par les dégradations *via* un dispositif de soutien décliné en quatre volets.

Dans un premier temps, la Ville de Lyon propose la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle d'un montant de 300 000 euros. Le versement se fera sous forme de subventions directes aux commerçants impactés. Elle permettra le versement d'une subvention forfaitaire de 2 000 à 5 000 euros selon l'étendue des dégradations. Les modalités de dépôt des demandes feront l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lyon.

Le deuxième volet, c'est une subvention de 50 000 euros qui a permis de renforcer les missions de la cellule de crise de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la CCI, qui a permis de soutenir, accompagner, informer et conseiller les commerçants et artisans victimes, notamment vis-à-vis des démarches à réaliser auprès de leurs assurances.

Le troisième volet concerne une subvention de 150 000 euros aux associations pour préserver la vitalité commerciale. Cette subvention viendra compléter l'appel à projets commerce annuel qui aura lieu l'année prochaine.

Enfin, une exonération des redevances des kiosques de la place Bellecour, qui ont été particulièrement impactés sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2023, suite aux dégradations.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**9. NPC 10263 - NPA 13006 - Attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage**

---

Rapporteur : Mme CRETINON Marion

Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros à destination des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre gaspillage. Le 9<sup>e</sup> est bien concerné puisqu'il est proposé de subventionner l'association Zéro Déchet Lyon pour continuer de piloter le quartier zéro déchet Valmy Lyon 9, en collaboration avec l'association Mouvement de palier. En 2023, l'association a continué de coordonner et consolider le projet et réaliser des programmations à destination du grand public, des professionnels des structures du quartier, à travers la réalisation d'animations comme des stands, des ateliers, des conférences, des événements, à la fois au sein des structures ou sur l'espace public.

Je vous invite à vous informer sur le site de [Versunquartierzerodechets.fr](http://Versunquartierzerodechets.fr), et de rejoindre la dynamique du projet.

**Madame la Maire :** Merci. On peut dire que les marquages au sol autour des poubelles sur l'espace public, autour de la mairie, font partie de ce projet Quartier zéro déchet.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**10. NPC 8946 - NPA 13122 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 38 000 euros**

---

Rapporteur : Mme CRETINON Marion

C'est une délibération classique qui concerne des financements apportés au titre de notre politique de l'emploi et de l'insertion. La Ville de Lyon attribue des subventions à destination de structures associatives qui sont investies pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens et citoyennes lyonnaises, et en priorité en direction des publics les plus en fragilité, les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

Comme chaque année, nous votons une première enveloppe lors du conseil municipal de mai et nous la complétons par une deuxième enveloppe pour les projets dont l'instruction n'était pas terminée en mai. Au sein de cette enveloppe, je vais citer deux structures qui sont implantées sur le 9<sup>e</sup>, même si elles accueillent bien sûr des publics qui viennent de toute la ville de Lyon :

- « Sport dans la Ville » avec son programme Jobs dans la Ville, qui accompagne des jeunes volontaires à partir de 14 ans dans leur projet professionnel. Ce programme allie la pratique du sport, des ateliers individualisés, des travaux de groupe, des visites et des stages en entreprise ;
- L'événement « Ton métier, c'est ton but » qui est organisé par le club de foot Lyon la Duchère. Ce forum emploi a lieu dans la Halle Diagona et propose des jobs dating, des

présentations d'entreprises et de centres de formation. En fin de journée, un tournoi de football a lieu avec des recruteurs et des candidats qui jouent ensemble. Cet événement a fêté, pour rappel, sa 10<sup>e</sup> édition cette année.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**11. NPC 10264 - NPA 13012 - Attribution de subventions pour un montant total de 10 000 euros à des organisations patronales et mouvements d'entrepreneurs pour leurs actions en faveur d'un modèle économique plus durable**

---

Rapporteur : Mme CRETINON Marion

La Ville de Lyon souhaite accompagner la transition écologique et sociale du tissu économique lyonnais pour accompagner les efforts de sobriété indispensables au respect des accords de Paris, et pour anticiper l'évolution des activités, des emplois, sur son territoire, liée aux conséquences du dérèglement climatique.

Ses ambitions convergent avec celles du Centre des jeunes dirigeants et de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), dont l'un des objectifs est d'aider les entreprises et leurs équipes à se mettre dans les meilleures conditions pour faire face aux enjeux et aux changements induits par la transition écologique et sociale.

Dans les deux actions, je souhaiterais mettre en valeur celle de la CPME qui est située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. On propose une subvention de 5 000 euros pour la mise en place d'un cycle d'ateliers à destination de chefs d'entreprise, dont l'objectif est d'accompagner les dirigeants à initier le changement de leurs modèles économiques pour que ces derniers prennent en compte les contraintes écologiques et sociétales en plus des contraintes économiques.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**12. NPC 10262 - NPA 13004 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 86 600 €**

---

Rapporteur : Mme CRETINON Marion

Cette délibération concerne un appel à projets à destination des structures de l'économie sociale et solidaire et vise à soutenir des projets dans une phase de création, d'amorçage, d'implantation ou de développement d'une nouvelle activité sur le territoire lyonnais. La Ville de Lyon a à cœur de soutenir les acteurs de l'ESS qui sont historiquement précurseurs dans

l'innovation sociale et créateurs d'initiatives, qui construisent une économie plus durable, plus solidaire et qui génèrent des emplois inclusifs et non délocalisables.

Aujourd'hui, il est proposé de soutenir 10 projets pour un montant total de 86 600 euros. Je voulais souligner que cela représente quand même une hausse de près de 20 % par rapport aux subventions de l'année dernière.

Sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé de subventionner l'association FEAT-COOP dont l'objectif est de structurer une filière de réemploi des textiles industriels. Par ailleurs, l'association sera soutenue par les structures de l'ESS sur les accompagnements qu'elle a souhaités, notamment Ronalpia.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Yohann PARIS**

---

**13. NPC 10223 - NPA 12831 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2023-2024 et conventions d'attributions de subventions**

---

Rapporteur : M. PARIS Yohann

Plusieurs choses ont été dites en début de ce conseil d'arrondissement. Je tenais simplement à ajouter que je remercie tous les enseignantes, les enseignants et tout le personnel de la Ville de Lyon qui a permis, encore une fois, à ce que tous les enfants de la Ville puissent commencer leur rentrée scolaire, cette année, de très bonne façon, malgré toutes les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Je souhaitais vous proposer de présenter les trois premières délibérations ensemble, puisqu'en effet, il s'agit de trois délibérations que je présente chaque année, qui sont autour du projet éducatif lyonnais et qui concernent les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Concernant la première délibération sur le temps scolaire, on peut simplement rappeler que cette année correspond à la fin des reports des projets différés en lien avec la crise sanitaire. On est enfin sur une année normale. Dans cette première délibération, on aura tout ce qui concerne les dispositifs partenariaux en matière d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne, pour un montant de 97 000 euros. On retrouvera, par exemple, « Les Quais du polar » avec le prix jeunesse, « Les Classes orchestres », notamment l'école de musique de Saint-Rambert et tout ce qui concerne les séjours péniches. On retrouvera aussi tout ce qui est actions et dispositifs en lien avec la coéducation pour une enveloppe approchant les 100 000 euros. Cela nous concerne beaucoup, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement puisque c'est le fonctionnement et l'animation des lieux d'accueil parents. On en a beaucoup, notamment sur le quartier de la Duchère. Enfin, on pourra aussi financer les projets d'initiative locaux. Ce sont des projets qui sont demandés par chaque école. Ils choisissent un projet et on va les aider à financer ce projet-là.

Tout à l'heure, en introduction, vous parliez du manque d'eau, Madame la Maire. On peut espérer que les élèves de Chapeau rouge, avec leur PIL « Devenir un hydro citoyen », auront pas mal de connaissances sur ce sujet-là.

Voilà pour cette première délibération. Concernant le montant correspondant aux PIL, sur une année scolaire, la Ville de Lyon attribue une aide à hauteur de 200 000 euros.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**14. NPC 10224 - NPA 12870 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire- année scolaire 2023-2024**

---

Rapporteur : M. PARIS Yohann

Cette délibération concerne le temps extra-scolaire. On va pouvoir financer les dispositifs Ticket Sport Culture. Il s'agit d'une somme de 74 000 euros qui est versée à des structures par arrondissement. Pour notre arrondissement, il s'agit du centre social Pierrette Augier, de la MJC Duchère et du Pôle 9 qui permettent à des enfants de pouvoir accéder à tous les dispositifs sportifs et culturels.

Le second point va concerner l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps de loisirs. Une enveloppe de 38 000 euros est rajoutée pour ces temps extra-scolaires. La Ville souhaitait renforcer ce soutien, notamment en faisant appel à des structures comme l'association La Souris Verte qui peuvent venir épauler les équipes sur ces temps extra-scolaires.

Dans cette délibération, on a également un soutien qui correspond aux périmètres qui se situent en dehors des contrats de ville. C'est un soutien complémentaire.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**15. NPC 10226 - NPA 12981 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2023-2024 - conventions d'attribution de subventions**

---

Rapporteur : M. PARIS Yohann

La troisième délibération concerne encore une fois le Projet éducatif lyonnais, sur les temps périscolaires. On va retrouver les projets pédagogiques des accueils de loisirs avec une enveloppe de 240 000 euros. Ce sont les temps du midi, les temps du soir qu'on va pouvoir financer grâce à cette délibération.

Puis, on a une deuxième partie qui concerne la lutte contre les inégalités. On va retrouver tous les cofinancements en lien avec la CAF, notamment le contrat local d'accompagnement à la

scolarité, le contrat éducatif local et le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, pour la somme de 180 000 euros.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité sur ces 3 dossiers.*

---

**16. NPC 9557 - NPA 12740 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Programme de Réussite Éducative (PRE) 2023**

---

Rapporteur : M. PARIS Yohann

C'est à nouveau une délibération qu'on peut avoir en début d'année comme l'année dernière. C'est la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Programme de Réussite Éducative. Dans ce cadre-là, la Ville de Lyon assure le portage administratif et financier du projet de réussite éducative sur le territoire de la ville de Lyon, en partenariat avec l'État.

Il s'agit de proposer à chaque enfant un accompagnement personnalisé, des solutions adaptées autour d'un projet construit avec sa famille et avec un réseau de partenaires socio-éducatifs. Il s'agit d'une démarche pluripartenariale au bénéfice des enfants et de leurs familles. Cela concerne les enfants qui ont entre 2 et 16 ans, qui résident en quartiers politique de la ville et qui sont en situation de fragilité.

Il y a un montant de 45 000 euros qui correspond à la coordination du dispositif, et un montant de 100 000 euros qui permet de renforcer les équipes médico-sociales de la Ville de Lyon pour ce projet de réussite éducative.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**17. NPC 10222 - NPA 12905 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de Lyon et l'AFEV et attribution d'une subvention de 103 000 € pour le soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2023 et le projet spécifique Prix jeunesse Quai du Polar**

---

Rapporteur : M. PARIS Yohann

Il s'agit encore d'une délibération qu'on va retrouver chaque année. C'est la signature de la convention-cadre pour cette année scolaire entre la Ville de Lyon et l'AFEV. C'est une attribution d'une subvention de 103 000 euros pour le soutien du dispositif Ambassadeurs du livre. Pour rappel, c'est un dispositif qui permet à 75 jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des bibliothèques centres documentaires des écoles publiques lyonnaises pour donner le goût de lire à tous les enfants de la ville.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**18. NPC 10800 - NPA 13717 - Consultation de l'Agence Régionale de Santé sur le Schéma régional de santé [SRS] et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies [PRAPS] 2023-2028 : avis de la Ville de Lyon**

---

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de la mise en œuvre de la politique de santé et de la régulation de l'offre de santé sur le territoire régional. En 2018, elle a élaboré un projet régional de santé, valable pour une période de 10 ans, qui est composé du Schéma régional de santé et du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, appelé PRAPS.

Ces deux documents sont établis pour 5 ans et doivent faire l'objet d'une révision en 2023. L'ARS a donc ouvert une période de consultation de 3 mois, du 28 juin au 28 septembre, afin de recueillir l'avis des principaux acteurs institutionnels et partenaires, notamment les collectivités territoriales. À l'issue de cette consultation, et après examen des différents avis, le SRS et le PRAPS seront arrêtés par la directrice régionale de l'ARS et publiés au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le Schéma régional de santé appréhende l'ensemble des enjeux du territoire en matière de santé. Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins, quant à lui, constitue une déclinaison spécifique du SRS visant à faciliter l'accès des personnes les plus démunies et les plus éloignées de la santé au système de santé dans toutes ses composantes.

Suite à cette consultation, la Ville de Lyon a émis un certain nombre de réserves concernant les documents de l'ARS. Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des réserves. Je vais essayer de broser rapidement celles qui paraissent les plus importantes. Je suis désolée, je vais un peu plomber le timing mais je vais ne pouvoir pas faire cela en une minute.

La Ville de Lyon rappelle que l'accès aux consultations du premier recours reste une vraie problématique dans un certain nombre de ses quartiers. Au moment où le Centre Sévigné va fermer sa structure de soins située dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, elle redit la nécessité d'anticiper avec les collectivités territoriales, les besoins en matière de démographie des professionnels du secteur sanitaire et médico-social. Elle redit également la nécessité d'accompagner la mise en œuvre de nouveaux types d'exercice médical, coordonnés ou collectifs, comme les Maisons de santé pluridisciplinaire ou les Centres de santé, et réfléchir sur les modalités de financement de ces structures.

La question de la fragilité financière de certains centres de santé financés par la CPAM doit être une priorité du Projet régional de santé. La Ville de Lyon souhaite également que la question des PFAS, les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, qu'ils soient liés ou non aux usines Arkema et Daikin, soit considérée comme une priorité du nouveau SRS et confiée dans le cadre de la démocratie sanitaire à l'Institut écocitoyen, pour lequel le soutien financier de l'ARS est attendu.

En matière de santé mentale, la Ville de Lyon demande l'allocation de moyens adaptés au maintien d'une offre de santé mentale qui se dégrade depuis plusieurs années sur tous les

territoires. Afin de renforcer une approche préventive, secondaire et tertiaire des problèmes psycho-sociaux, la Ville de Lyon propose de développer des points d'écoute pour les adultes et les enfants sur l'ensemble du territoire, de pérenniser leur financement, et demande qu'ils soient équitables sur l'ensemble des territoires.

La Ville de Lyon soutient fortement la dynamique de travail en réseau par le biais de ces conseils locaux de santé mentale. Ces instances permettent notamment une meilleure concertation auprès des situations les plus sensibles et une prise en charge facilitée. Concernant l'activité physique qui est mise en avant par l'ARS, le développement du sport-santé est fortement porté par la Ville de Lyon. Il est demandé à l'ARS de contribuer à renforcer les Maisons Sport-Santé et de promouvoir l'accompagnement financier du sport sur ordonnance qui permettrait un accès des plus précaires, aux activités physiques et sportives adaptées et encadrées.

En matière d'alimentation, la Ville de Lyon encourage l'ARS à renforcer son action dans ce domaine avec des dispositifs innovants et durables, notamment quant à la prévention du surpoids et de l'obésité. Une alimentation ultra transformée est un facteur défavorable pour la santé et doit être compensée par la promotion d'une alimentation saine et durable.

Par rapport au sujet des addictions, l'ARS a développé une stratégie globale fortement tournée vers le tabagisme. De son côté, la Ville de Lyon préconise que les usages de nouvelles drogues et de drogues dures dont la consommation augmente de manière conséquente, en particulier chez les jeunes, soient davantage prises en compte dans le SRS.

Vous savez que la Ville de Lyon a mis en place un nouveau Contrat Local de Santé. Elle propose que l'ARS travaille davantage avec les collectivités territoriales sur ce sujet, puisque ce sont elles qui sont proches du territoire, qui ont une connaissance fine du territoire, mais aussi de leur capacité. Elles ont une capacité à fédérer et cette capacité doit être soutenue et accompagnée afin de permettre aux acteurs de promotion de la santé de proximité d'agir de manière pertinente.

Je voudrais ajouter deux mots concernant le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins. La Ville de Lyon soutient l'idée que l'accès à la santé pour les personnes les plus démunies ne pourra être résolue que de manière structurelle, que par une prise en compte de ces populations, y compris dans une approche participative, ce qui nécessite des modalités de mise en œuvre spécifiques. Elle redit la nécessité de mettre en place des actions pour lutter contre le non-recours aux soins et le refus de soins. La Ville de Lyon, pour sa part, a intégré un volet santé dans le projet de bouclier social porté par le CCAS. Le développement de tiers-lieux de santé permet de réduire les inégalités de santé par un regroupement d'acteurs pour réfléchir à des actions coordonnées.

La Ville de Lyon souhaite également voir améliorer l'accès au droit commun des personnes les plus démunies, notamment en renforçant la médiation en santé et son développement. Elle préconise, à cet égard, le renforcement de moyens humains.

Enfin, le PRAPS doit également intégrer davantage d'enjeux liés à la santé environnementale. La Ville de Lyon rappelle que les inégalités territoriales, sociales et de santé se superposent

souvent avec les inégalités environnementales. Elle donne comme exemple la thématique des punaises de lit qui doit être considérée par l'ARS comme un enjeu de santé publique.

Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé. Je vous propose d'émettre un avis favorable aux orientations proposées par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes dans le Schéma régional de santé 2023-2028, en intégrant — c'est pour cela que c'était important d'en présenter une certaine partie — les réserves que je viens de vous exposer.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**19. NPC 9944 - NPA 13799 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet « ONCE-One Health Network for Cities in Europe » dans le cadre du programme européen URBACT IV 2023-2026**

---

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

Ce dossier est particulièrement important car il vient renforcer et démontrer l'engagement de la Ville de Lyon qui s'est résolument engagée dans une démarche « Une seule santé », appelée aussi « One Health », et ce afin d'anticiper les enjeux de santé publique à venir liés au changement climatique et à la transformation des écosystèmes.

Le principe « Une seule santé » consiste à une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Rappelons que cette approche est intégrée au sein du Contrat Local de Santé 2022-2027 de la Ville de Lyon comme axe transversal de la stratégie. Par ailleurs, la Ville de Lyon s'est également engagée avec 24 autres collectivités européennes signataires de la Déclaration de Lyon pour une santé globale, à porter un plaidoyer auprès de la Commission européenne pour la création d'une véritable stratégie européenne en matière de santé orientée vers la prévention, donnant toute sa place à une conception « Une seule santé ».

C'est dans cette dynamique que la Ville de Lyon a candidaté avec ses partenaires et a été retenue par la Commission européenne dans le cadre du programme URBACT pour porter un projet européen « ONCE-One Health Network for Cities in Europe ». La gestion de ce programme a été confiée à l'Agence nationale de cohésion territoriale.

Il faut noter que les projets URBACT doivent permettre aux villes de développer des apprentissages entre pairs dans l'objectif d'identifier des solutions efficaces aux grands enjeux urbains. Dans ce cadre, le projet « ONCE one » a pour but de promouvoir l'intégration de l'approche « Une seule santé » dans les politiques publiques, et plus particulièrement au sein des collectivités territoriales, en développant des stratégies, des méthodologies et des outils au service des politiques et l'intégration de cette approche dans toutes leurs étapes.

Pour ce projet, la Ville de Lyon s'est associée à 8 villes partenaires : Strasbourg, Munich, Lahti en Finlande, Kuopio en Finlande, Loulé au Portugal, Bénissa en Espagne, Suceava en Roumanie et Elefsina en Grèce. En tant que cheffe de file, la Ville de Lyon sera responsable de la coordination générale du projet et de sa bonne réalisation, en lien avec les villes partenaires.

Le projet a débuté au 1<sup>er</sup> juin 2023. Il s'achèvera au 31 août 2025. Il aura pour mission de mener un certain nombre d'actions, des réunions transnationales, pour favoriser les échanges, la mise en place de groupes d'actions locales, la mise en œuvre d'expérimentations à petite échelle dans chacune des villes partenaires, la définition d'un plan d'actions, la communication autour du projet et la thématique « Une seule santé » et le plaidoyer auprès des acteurs européens. Pour permettre cette mise en œuvre de ce projet, la Ville de Lyon s'est entourée d'une équipe administrative et technique.

En termes de budget, deux tableaux présentent le budget prévisionnel ainsi que les différentes enveloppes détaillées. En synthèse, ce que nous pouvons dire, c'est que ce budget est de 849 898,57 euros, la subvention européenne, par le biais de fonds européen et régional, pour l'ensemble du projet est de 586 879 euros. Ainsi, la Ville de Lyon va percevoir une subvention globale de ces 586 879 euros destinée à financer les différentes réalisations des membres du projet, auxquels elle reversera un différentiel de 436 371,50 euros, sachant que la différence reviendra à la Ville de Lyon.

Pour mettre en place ce projet, on a deux contrats : la signature d'un contrat de subvention et la signature d'un contrat de consortium avec les villes.

Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**20. NPC 10188 - NPA 13755 - Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Lyon et le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour les « espaces sans tabac » et sollicitation d'un financement pour mener à bien ce projet**

---

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

Les récentes évolutions de la baisse du tabagisme en France constituent une avancée majeure pour la santé publique qui doit encore être soutenue, car les entrées dans le tabagisme des jeunes Français restent parmi les plus élevées d'Europe. De trop nombreux décès sont attribués, tous les ans, au tabagisme.

Dans le monde, des lois efficaces protègent des millions de personnes des dangers de la fumée de tabac dans les lieux clos à usage collectif, et pour améliorer la santé et dénormaliser le tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs. Le label « Les espaces sans tabac », développé par la Ligue contre le cancer, en partenariat avec les municipalités, concerne des espaces publics extérieurs non soumis à l'interdiction de fumer.

Un arrêté municipal permet d'interdire le tabac dans les espaces labellisés. Il s'agit principalement d'espaces conviviaux et familiaux : plage, aire de jeux pour enfants, parcs, etc. accueillant des enfants, mais aussi les hôpitaux, les entrées d'école, etc. Les espaces sans tabac ont pour objectif de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes, éliminer l'exposition du tabagisme passif, notamment celle des enfants, promouvoir l'exemplarité et la mise en place

d'espaces publics conviviaux et sains, préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies, dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Plusieurs actions ont déjà été menées sur la Ville de Lyon pour essayer de mettre en place un certain nombre de dispositifs. Je ne vais peut-être pas vous les présenter dans leur intégralité. Je voudrais simplement dire qu'un certain nombre de projets sont en cours et en particulier, l'installation et la réalisation d'une signalétique « espaces sans tabac », la constitution d'un groupe de travail pour le suivi de l'opération « espaces sans tabac » et la mise en œuvre d'une sensibilisation des professionnels des établissements concernés et des parents. Le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer et la Ville de Lyon se proposent de signer une convention de partenariat sur ce sujet.

La signature de cette convention permettra, en outre, à la Ville de Lyon, de solliciter le soutien financier du Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer pour la réalisation de la signalétique dédiée à cette action.

Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**21. NPC 10348 - NPA 13569 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 14 400 euros dans le cadre d'actions locales de lutte contre les addictions avec et sans substances - Autorisation à solliciter une subvention de 14 400 euros auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

---

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

Le sujet des addictions est une question clé en matière de santé publique, car chaque année, elle est à l'origine de nombreux décès. Ce n'est pas particulièrement réjouissant, ce soir !

En 2020, en région Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation des jeunes de 17 ans est plus élevée que la moyenne française, que ce soit en usage quotidien ou sur l'expérimentation. Les jeunes appellent donc une attention prioritaire, les comportements à risque liés aux substances psychoactives pouvant avoir un impact considérable sur leur avenir.

Un bilan de la démarche santé addiction jeunes mise en place par la Ville de Lyon a été réalisé en janvier 2023, permettant de dégager de nouveaux enjeux à développer, parmi lesquels les usages problématiques des écrans chez les enfants et les jeunes.

Lors de la phase de concertation menée en 2021-2022 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé à Lyon, la question des addictions ressort comme étant la deuxième problématique la plus fréquemment observée au cours des 12 derniers mois par les professionnels de santé du secteur médico-social et les acteurs associatifs.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a répondu à un appel à projets du Fonds de prévention des addictions lancé pour la première fois, par l'ARS du Rhône. L'action Démarche santé, addiction jeunes et prévention sur les bons usages des écrans pour les jeunes, portée par la Ville de Lyon, est composée de deux volets : un volet démarche santé addiction jeunes, et un volet prévention sur les bons usages des écrans, visant à accompagner les jeunes et les parents à prendre conscience des habitudes familiales, à réduire le temps passé devant les écrans et protéger les enfants des contenus inadaptés.

Les actions seront menées sur les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, à la fois par les coordinatrices de santé, les coordinatrices du Conseil local de santé mentale, la Direction de la santé, les coordinatrices éducatives de la direction de l'Éducation et par les associations partenaires ancrées sur le territoire.

Aussi, il est proposé d'allouer les subventions suivantes aux associations et structures qui vont participer au projet.

- Le Centre d'information, le CRIJ, pour un montant de 3 200 euros ;
- Le réseau de santé mutualiste qui propose un certain nombre de projets, pour un montant de 6 300 euros ;
- La compagnie des Incarnées, pour un montant de 2 000 euros ;
- Les Francas, pour un montant de 1 500 euros ;
- L'Union départementale des associations familiales du Rhône et de la Métropole, pour un montant de 1 400 euros ;

Pour ce projet, la Ville de Lyon sollicite une subvention d'un montant de 14 400 euros auprès de l'ARS, dans le cadre du Fonds de prévention des addictions. Je vous remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**22. NPC 8934 - NPA 12587 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 688 083 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

---

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

Cette délibération vient en complément de celle présentée au conseil municipal du 19 janvier 2023 pour un montant de 14 550 774 euros. En effet, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches : une première tranche en début d'année sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle, puis l'attribution d'un versement d'une deuxième tranche, en général au mois de septembre.

Cette deuxième tranche a été attribuée suite à un certain nombre de rencontres techniques et politiques avec les structures. Ces rencontres techniques et politiques sont coconstruites avec des élus de chaque arrondissement et permettent d'échanger sur l'actualité de chaque

association, leur modèle socio-économique, les différents projets développés au titre des priorités définies et partagées dans la convention-cadre.

La prise en compte des évolutions socio-démographiques des quartiers, du contexte inflationniste français et les répercussions sur l'économie des acteurs du développement social local, les enjeux du renouvellement de gouvernance associative et le maillage territorial auront ainsi rythmé l'ensemble des échanges partenariaux. Nous avons d'ailleurs, nous, de notre côté, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, rencontré un certain nombre de structures qui ont donné lieu à des échanges particulièrement constructifs.

Cette année, il faut retenir deux spécificités. Dans le cadre du projet éducatif, les associations partenaires qui développent des accueils périscolaires dans les écoles ayant un dispositif Unité localisée pour l'inclusion scolaire, dit ULIS, se voient attribuer une subvention complémentaire. Sur la place de Lyon, 14 associations sont concernées. Pour notre arrondissement, il s'agira des centres sociaux Champvert, Sauvegarde, Duchère Plateau et le Pôle 9 de Saint-Rambert.

Le deuxième point qu'il faut retenir, c'est l'impact de la convention territoriale globale sur le montant de la DGF. En effet, depuis la signature de la convention territoriale globale entre la Ville de Lyon et la CAF, les associations partenaires perçoivent directement le bonus territoire qui s'ajoute aux prestations de service de la CAF. Ce montant était auparavant estimé et versé par la CAF à la Ville de Lyon dans le cadre de la prestation enfance jeunesse, ce qui explique une baisse des subventions par la Ville de Lyon à ces associations.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, sept structures sont concernées par ce complément de subvention :

- La Maison des jeunes, culture de la Duchère ;
- Le centre social Pierrette Augier ;
- Le centre social de la Sauvegarde ;
- Le Pôle 9 ;
- Le centre social Duchère Plateau ;
- La Maison de l'enfance de la Duchère ;
- La Maison de l'enfance de Saint Rambert.

Ces structures vont se voir attribuer un complément de subvention d'un montant total de 525 217 euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce dossier. Merci bien.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Marie ALCOVER**

---

**23. NPC 10183 - NPA 12665 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 2 543 113 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière.**

---

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Je vous remercie de me donner la parole pour cette délibération classique et récurrente qui vient valider les financements de la Ville de Lyon à destination de nos associations qui sont gestionnaires des équipements de petite enfance, sur l'arrondissement et plus largement sur la ville. Comme d'habitude, c'est important de dire qu'au-delà du financement, c'est une délibération qui vient réaffirmer le soutien de la Ville de Lyon vis-à-vis de ces équipements, un soutien résolu dans une période un peu complexe — on l'a vu — pour la filière petite enfance.

Cependant, je tiens à rappeler l'excellence de la Ville de Lyon à l'intérieur de ces crèches, excellence qui a été distinguée par un rapport et qui tranche avec la gestion par le secteur privé qui a été récemment étrillé sur le secteur de la petite enfance.

C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement de délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**24. NPC 10195 - NPA 12697 - Lancement de l'opération n° 60004530 « Acquisition d'équipements pour enfants en situation de handicap » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**

---

---

**25. NPC 10193 - NPA 12627 - Lancement de l'opération n° 60004531 « Acquisition d'équipements pour faciliter l'allaitement » au sein des établissements et dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**

---

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Je vous propose de présenter cette délibération et la suivante puisqu'elles sont de même nature, à savoir deux délibérations qui font l'ouverture de la capacité pour la Ville de Lyon de financer un certain nombre d'équipements dans le cadre de la PPI. Vous vous rappelez, une PPI particulièrement ambitieuse sur le domaine de la petite enfance. Ces deux délibérations, vont ouvrir la capacité pour la Ville de Lyon, à acheter pour les crèches, à la fois du mobilier adapté pour les enfants en situation de handicap, pour favoriser leur inclusion dans nos crèches, qu'elles soient associatives ou municipales, et l'autre opération, c'est l'ouverture de financement qui vise à acheter, dans le cadre de nos crèches, du mobilier permettant l'allaitement directement au sein de nos structures. C'est à la fois, pour permettre d'être plus inclusif dans nos structures et pour permettre potentiellement au personnel de crèche d'utiliser ces fauteuils adaptés à l'allaitement pour donner le biberon aux enfants.

Voilà pour la présentation de ces deux rapports que je vous invite évidemment à voter.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met les 2 dossiers au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**26. NPC 10228 - NPA 12724 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie, l'Association Les Enfants de la Colline et Alfa3a) dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » aux associations pour un montant total de 295 912 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes**

---

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Madame la Maire, je pense que je suis le premier d'un certain nombre de délibérations de cette nature qui vont suivre et qui concernent des associations ou d'autres structures qui sont effectivement touchées, comme beaucoup, par l'augmentation des tarifs de l'énergie, et pour lesquelles la Ville de Lyon a souhaité voter des subventions exceptionnelles pour leur permettre, à la fois de régler et d'amortir cette hausse importante des prix de l'énergie, et de poursuivre leur activité.

En l'occurrence, cela concerne trois structures gestionnaires d'équipements de petite enfance :

- La MFR ;
- Alfa3a ;
- Les Enfants de la Colline.

Le montant total est de 295 000 euros. C'est un engagement fort de la Ville de Lyon aux côtés de ses partenaires pour essayer d'amortir collectivement cette augmentation.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**27. NPC 8950 - NPA 12082 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 8 868 euros - Annulation d'une subvention allouée au Centre socio-culturel du Point du Jour pour un montant de 1 000 euros**

---

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Il s'agit d'une délibération cyclique qui nous revient deux fois par an et qui vise à nous permettre de financer des chantiers jeunes ou des chantiers éducatifs qui sont portés par nos structures d'éducation populaire du territoire. En l'occurrence, pour cette tranche de subventions, le centre social Plateau qui, avec l'appui de cette subvention, va organiser des chantiers loisirs pour des jeunes du quartier pour leur permettre de faire un premier lien avec le monde professionnel, mais aussi de se mobiliser pour se faire un peu d'argent pour pouvoir se financer des vacances.

On soutient évidemment cette subvention qui participe plus largement à notre vision du travail en matière de prévention sur le territoire.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**Madame la Maire :** Je me permets de remercier les jeunes du Centre social Sauvegarde qui ont, samedi dernier, tenu un stand alimentation, en proposant des smoothies, des salades et des crêpes pour eux aussi financer un projet de voyage. Les jeunes de nos centres sociaux se mobilisent et on est ravis de les accueillir sur le forum des associations ou sur des événements organisés par la mairie d'arrondissement.

---

**28. NPC 8953 - NPA 13512 - Programmation 2023 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

Il s'agit de deux délibérations qui concernent la délégation à la politique de la ville. La première est une délibération récurrente qui vise à obtenir des cofinancements, notamment auprès de l'État, pour financer des postes d'ingénierie et des actions en matière de prévention-sécurité, poste d'ingénierie, notamment à la mission Duchère, mais pas seulement, chef de projet QPV, chargé de mission développement social, et comme indiqué, des éléments qui visent à financer des associations qui s'inscrivent dans les objectifs du volet sécurité-prévention du contrat de ville.

À ce titre, il est demandé respectivement 28 000 et 44 000 euros auprès de l'État pour financer ces postes et ces actions.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**29. NPC 8955 - NPA 13478 - Programmation financière complémentaire 2023 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 40 500 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils Citoyens » pour un montant de 35 260 euros - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 076 euros au Comité protestant de la Duchère, opération 60034529**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

On va parler de FIL/FAL et Conseils citoyens. Ce sont des financements d'actions qui sont soit portées par des associations, soit des initiatives locales portées par les habitants. Là aussi, c'est une délibération récurrente, mais assez souvent, elle est scindée en deux. Il y a une première délibération avant l'été qui a permis de financer des actions inscrites et instruites au

printemps. Puis là, on est dans le complément des actions. Il y en a donc quelques-unes sur notre arrondissement, notamment une qui est portée — et je mettrais juste un petit coup de zoom sur celle-ci — par Festi'Balm. C'est une animation un peu festive qui a lieu samedi prochain, pour ceux qui sont présents, au pied des barres de Balmont, dans un quartier qui nécessite beaucoup d'attention et beaucoup d'animations. Cette action est portée justement par un FIL.

Dans cette délibération, on peut avoir un petit coup de zoom sur les Conseils citoyens qui animent les quartiers QPV. On en a un qui est solidement ancré au sein de la Duchère, qui a énormément participé, notamment ces derniers mois, à l'évaluation du contrat de ville et c'est au sein de cette délibération qu'on lui fixe une participation.

**Madame la Maire :** Je tiens à signaler — parce qu'aujourd'hui, se constituer en association, c'est parfois compliqué pour certaines personnes — que les FIL et les FAL peuvent être attribués, comme le disait Monsieur GIRAUD, à des groupes de personnes, à une personne, pas forcément constitués en association pour simplifier les appels à projets.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**30. NPC 9635 - NPA 12040 - Aide au conventionnement locatif privé (2023-2027) à l'occasion de travaux de requalification du logement - Lancement de l'opération n° 60059015 « Aide au conventionnement locatif privé 2023-2027 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subventions**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

Ce soir, nous avons quatre délibérations qui portent sur des sujets de logement et de politique portée à l'échelle de la Ville de Lyon. Trois d'entre elles sont des actions importantes de la politique de l'habitat que porte aujourd'hui Sophia POPOFF, en collaboration avec la Métropole. Ce sont trois actions importantes dont la première qui est celle qui vise à aider au conventionnement locatif privé à l'occasion de travaux de requalification de logements.

Il faut bien savoir — et vous le savez toutes et tous — qu'il y a une vraie tension aujourd'hui sur le marché immobilier de la métropole, en particulier dans le secteur Lyon-Villeurbanne, ainsi qu'une quasi-disparition des habitations sans confort, ce qui a entraîné une diminution des logements privés accessibles aux classes populaires. Ces tensions ont également provoqué un faible renouvellement de l'offre de logements privés à loyer conventionné.

C'est bien dans ce contexte que la production d'une offre à loyer maîtrisé dans le parc privé est un objectif essentiel pour permettre à tous les Lyonnais de se loger. Jusqu'à présent, il y a toujours eu des aides pour l'amélioration des logements qui sont soumis à convention, notamment par les aides de l'Anah, les aides de la Métropole de Lyon. Dans ce cadre, la Ville de Lyon vient abonder, au même titre et aux mêmes participations que la Métropole de Lyon, sur ces aides aux travaux pour logements conventionnés. Ces aides sont proratisées et elles le

sont notamment par rapport au niveau de logement social conventionné qui sera mis en place ensuite.

Très concrètement, il est proposé de réserver une enveloppe de 500 000 euros, à l'échelle de la Ville de Lyon, pour une période de cinq années. Ce n'est pas énorme. C'est 100 000 euros par an. On sait qu'en moyenne, il y a à peu près 7 300 euros de travaux financés par la Ville, ce qui devrait permettre de financer environ 70 logements pour les cinq prochaines années, en matière de rénovation pour des logements — je le dis bien — qui seraient conventionnés comme logement social.

**Jean-Pierre OTTAVIANI :** J'ai une petite question. C'est comme pour l'Anah. Le conventionnement était à durée déterminée : 7 ans, 9 ans, 11 ans. Là, ce serait pour quelle durée ?

**Emmanuel GIRAUD :** C'est 6 ans. Les nouvelles règles ont abaissé cette durée de conventionnement.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

### **31. NPC 9634 - NPA 11932 - Logement social - Engagement de l'objectif triennal de la Ville de Lyon 2023-2025**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

C'est plutôt prendre acte des engagements que la Ville de Lyon va prendre vis-à-vis de la demande qui est faite, notamment des services de l'État, sur la prochaine période triennale. Comme vous le savez, la Ville de Lyon ne dispose pas encore, à ce jour, du sésame, à savoir des 25 % de logements sociaux dans son stock. On progresse, cela pousse, on progresse fort puisque c'était 17 % en 2001 et c'est 23 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022. On n'est pas très loin des 25 % de logements sociaux. Cependant, c'est encore insuffisant. L'objectif est de tendre vers ce résultat. Aujourd'hui, pour atteindre les 25 %, il y a un déficit de 5 400 logements. L'État demande à la Ville de Lyon non pas de produire ces logements sur 3 ans, mais de s'engager *a minima*, à produire la moitié de ces logements manquants, à savoir grosso modo, 2 500 logements, ce qui nécessite de produire environ 800 logements par an pour les 3 prochaines années à venir.

Pour votre information, aujourd'hui, il y a plus de 35 000 demandeurs d'un logement social en 2023, sur la ville de Lyon, alors que le parc de logements sociaux est à peine du double, à savoir 62 000. Ce n'est même pas le double. À l'évidence, nous sommes en grand manque de logements sociaux, non seulement sur la ville, mais à l'échelle de l'agglomération.

L'objectif de logements sociaux à produire pour la période triennale, au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain, est donc fixé à 2 700 logements pour le territoire de la Ville de Lyon, ce que s'engage à produire *a minima* la Ville de Lyon.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Encore une petite question. Dans la production, il y a l'acquisition de logements ?

**Emmanuel GIRAUD** : Tout à fait.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**32. NPC 10239 - NPA 11998 - Aides financières de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social - opération 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

La Ville de Lyon est un acteur du financement du logement social et finance, selon les catégories de logements sociaux, la construction ainsi que la rénovation par des aides équivalant aux mètres carrés de logements sociaux construits. Cela existe depuis toujours, mais avec des plafonds selon le niveau de logement social. Ces plafonds existent mais n'avaient jamais été relevés depuis 2006. Cela fait donc 17 ans que l'on vit avec les mêmes plafonds de financement de logement social, alors qu'évidemment, les coûts de construction de logements ont énormément augmenté depuis une quinzaine d'années.

Tout un travail a été mené cet été pour travailler à l'amélioration du financement de ce logement social, notamment auprès des bailleurs. Cela porte non seulement sur des sujets de construction, mais aussi sur des financements d'acquisition-amélioration, sur des questions de surélévation, puisque l'objectif, aujourd'hui, n'est plus d'artificialiser les sols, mais bien de construire aussi du logement social, parfois en surélévation.

Je ne rentrerai pas dans le détail des augmentations des plafonds de financement du logement social, mais il est évident que ces financements sont supérieurs lorsqu'il s'agit de financer du PLAI plutôt que du PLUS. Les logements dits en PLS ne bénéficient pas de cette aide. Il s'agit d'une augmentation sans commune mesure de ce qui se faisait jusqu'à présent, et on peut se féliciter et espérer qu'avec ce financement supplémentaire, on arrive à plus susciter de construction de logement social.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Quel est le budget estimé, s'il vous plaît ?

**Emmanuel GIRAUD** : En fait, ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'on est à un budget quasi constant. On peut se permettre de relever actuellement ces plafonds puisqu'il y a moins de logements sociaux qui se construisent en stock. C'est-à-dire que quand on faisait 3 000 logements, il y a encore quelques années, aujourd'hui, on en fait quasiment la moitié moins, et cela permet de libérer du budget qu'on octroyait auparavant à plus de logements.

On s'est dit que soit ce budget qu'on n'octroie plus, on le perd, soit on décide de relever les plafonds de financement. C'est le choix qui a été porté. La question reviendra le jour où on construira beaucoup, beaucoup plus de logement social et à ce moment-là, il faudra certainement augmenter l'enveloppe que l'on a actuellement.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**33. NPC 9633 - NPA 11912 - Gestion en flux des réservations de logement sociaux -  
Autorisation de signature de la convention type avec les bailleurs sociaux**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

C'est une délibération très technique. On l'a évoquée en commission urbanisme vendredi dernier. C'est la loi Élan de 2018 qui demande à ce que la gestion des contingents de réservation de logements sociaux soit non plus gérée en stock mais bien en flux. C'est-à-dire que chaque logement social, jusqu'à présent, avait un réservataire identifié pour toute la durée de la convention. Ce mode de gestion présentait des limites, notamment au regard de l'évolution des caractéristiques du parc, du profil des demandeurs, des obligations en matière de logement en faveur des publics prioritaires, etc.

Avec la nouvelle gestion dite en flux — ce n'est pas que la Ville de Lyon qui décide de faire cela mais c'est bien une action nationale —, les réservations du contingent porteront sur un flux plutôt annuel de logements, sur le patrimoine locatif du bailleur. L'objectif est vraiment de mieux répondre à la diversité des demandes de logements, notamment des ménages prioritaires, mais aussi à favoriser les parcours résidentiels ainsi que l'attente des objectifs d'attribution de la Conférence intercommunale du logement, la CIL.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Là, ce n'est pas une question, c'est une remarque que je tiens à faire. À mon avis, cette vision de gérer en flux peut — je dis bien peut — amener des risques que certains bailleurs viennent à mettre qu'un type de population à tel ou tel endroit. Au lieu d'avoir une diversité de la population telle qu'on pouvait l'avoir par des gens Action Logement, c'est à dire des salariés, d'autres qui en ont par la Préfecture, d'autres par le bailleur, et d'autres par la commune, on risque d'avoir, ici à tel endroit, que des gens qui sont des salariés, d'autres qui, au contraire, sont dans le besoin, etc. C'est une crainte que j'ai, je tiens à le dire. Je ne dis pas que ce sont tous les bailleurs, mais certains bailleurs pourraient dire : « Ici dans tel ou tel ou tel bâtiment, je suis assuré globalement, dans la mesure où ce sont des salariés avec tels revenus, que c'est tel type de public, je n'aurai pas trop de travaux d'entretien à faire, pas trop de soucis de dépenses, alors qu'à tel endroit, plus tard, on verra et en avant. » C'est la crainte que j'ai et je tenais à en faire part.

**Madame la Maire** : Je comprends.

**Emmanuel GIRAUD** : Il faudrait peut-être voir, à la longue, comment cela fonctionne. On peut relever cette crainte auprès de Sophia POPOFF et voir ce que les services en disent.

**Madame la Maire** : Après, dans les Commissions d'attribution, il y a quand même des gens, notamment des élus. Je vous l'accorde, on est invités, mais globalement, les bailleurs prennent en compte nos remarques. Néanmoins, on n'est pas à l'abri de cela. C'est un travail d'écoute et de discussion et d'équilibre sur un territoire. C'est quand même très important. Tout le monde a intérêt à ce qu'il y ait un équilibre.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**34. NPC 5534 - NPA 12121 - Projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8<sup>e</sup>) et de la Duchère (Lyon 9<sup>e</sup>) - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 42 350 euros à l'association ALLIES, sise 24, rue Étienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de convention d'application**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

Le quartier fertile, c'est à dire notre halle agricole de l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire, comme elle est intitulée dans ce projet, à la Duchère, est un projet qui revient régulièrement dans notre conseil d'arrondissement. C'est également porté par mon voisin, Gautier. L'objectif de cette délibération, puisque ce dossier avance et qu'il est quasiment désormais en phase opérationnelle, c'était de trouver une structure à même d'amener son expertise en matière d'animation, de développement local, d'assurer l'animation et le partenariat local.

C'est l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Économique et Sociale ALLIES, qui va être amenée à intervenir sur l'animation du partenariat concernant la mise en place de cette halle agricole. L'objectif est d'accorder une subvention de fonctionnement de 42 350 euros, précisément à cette association pour qu'elle mène à bien cette animation. Ces 42 000 euros, c'est sur deux sites dont un qui est sur le 8<sup>e</sup>, et un sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, chez nous à la Duchère.

**Gautier CHAPUIS :** Juste une remarque pour vous dire que la préfiguration de la halle agricole, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, va voir le jour à l'automne, mais qu'on attendra sûrement le printemps et les beaux jours qui reviendront pour fêter cela dignement.

**Madame la Maire :** Il me semble que ça va se faire en deux temps et qu'à l'arrondissement, on fera une petite fête entre nous.

**Gautier CHAPUIS :** On peut faire autant de fêtes que vous voulez, Madame la Maire !

**Madame la Maire :** Je rappelle que dans cette préfiguration, on est quand même assez contents de dire qu'il y aura des éléments du Kraken ; alors pas le Kraken mais du bois, des matériaux recyclés de l'ancienne œuvre qui était aux Subsistances.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Camille AUGÉY**

---

**35. NPC 9942 - NPA 11772 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 5 535 459 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 78 logements PLS situés 23, rue de la Claire à Lyon 9<sup>e</sup>.**

---

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

Il s'agit d'une garantie qui est sollicitée par Alliade Habitat, à hauteur de 15 % pour un bâtiment de 78 logements en PLS, qui est d'ailleurs construit aujourd'hui, et qui est situé 23, rue de la Claire, à l'angle avec la rue Transversale. C'est un emprunt d'un montant total de 5 500 459 euros, sollicité par Alliade auprès de la Ville.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Combien d'étages, s'il vous plait ?

**Emmanuel GIRAUD** : De mémoire, on doit être à 5 ou 6 étages. La rue de la Claire n'est pas très haute.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : C'est très bien parce que maintenant, c'est important qu'on pense quand même à faire — et je m'en félicite quelque part — plus que 4 étages parce que le jour où une personne rencontre un handicap, qu'est-ce qu'elle devient ? Dans pas mal d'endroits, on connaît ces problèmes. Je me félicite de cela.

Cela dit, je reviens sur une idée qu'un certain nombre d'entre vous connaissent, je pense. Il s'agit du fait que ce ne soit que des PLS. Déjà là pour moi, il y a un petit hic. On n'est pas dans ladite mixité, surtout qu'aujourd'hui, les ménages les plus fragiles ont un niveau de ressources inférieur de 20 % par rapport au plafond PLUS. Je tenais à le dire. Ils représentent 68 % par rapport aux demandeurs de logements.

L'évolution de la part des attributions au premier quartile — je tiens à la dire aussi —, hors QPV, de 2019 à 2022, est passée de 20 % en 2019 à 15 % en 2022. Pour reprendre ce que j'appelle le mot d'ordre, mixité sociale, malgré mon opinion sur ce dernier, nous voyons que nous sommes loin de réussir sur ce point. Quant aux chiffres que je vous ai cités, cela vient de la Conférence intercommunale du logement qui a eu lieu cet après-midi même. Je ne peux donc pas l'inventer.

Concernant cette question, je suis content qu'il y ait des logements, je suis clair, je m'exprime, je suis content que cela fasse 6 étages puisqu'il y a l'ascenseur. Par contre, qu'il n'y ait que des PLS, non. Je le dis et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

**Madame la Maire** : C'est noté. Monsieur GIRAUD, vous vouliez ajouter quelque chose ?

**Emmanuel GIRAUD** : Concernant la mixité, j'entends bien Jean-Pierre quand il dit qu'elle doit se jouer également à l'immeuble. Après, il y a un enjeu, *a minima*, qu'elle puisse se jouer à l'îlot. C'est-à-dire qu'il y a d'autres opérations qui sont encore plus mixtes, c'est-à-dire qui disposent uniquement de PLAI. Il y a un équilibre à obtenir aussi.

Effectivement, je te suis quand tu évoques le fait qu'il faudrait qu'il y ait de la mixité sociale à l'échelle de chaque adresse. Mais là, en l'occurrence, on est sur un dossier qui a fait le choix d'être moins social, qui l'est déjà, mais qui a fait le choix d'être moins social qu'il pourrait l'être. Je suis d'accord.

**Madame la Maire :** J'ajoute qu'il s'agit d'un immeuble avec des appartements de toute petite taille. On ne peut pas dire que ce soit une résidence étudiante, mais il ne s'agit que de T1, si je ne m'abuse, et de studios.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à la Majorité.*

**ABSTENTION : 1 - M. Jean-Pierre OTTAVIANI**

---

**36. NPC 8681 - NPA 12245 - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées**

---

Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin

Chers collègues, la ZFE, je pense que vous connaissez, on en a déjà beaucoup parlé. La délibération porte sur l'avis de la commune de Lyon vis-à-vis du projet de la ZFE pour lequel la Métropole est favorable.

Ce qui me paraît intéressant de rappeler, ce sont les enjeux de la ZFE. L'enjeu est de lutter contre la pollution de l'air, sachant que la pollution de l'air a récemment été qualifiée, par l'OMS, de première menace sur la santé humaine dans le monde, que ce sont plusieurs milliers de morts par an, ne serait-ce qu'à l'échelle de la France. L'enjeu principal sur la ZFE, c'est la pollution au dioxyde d'azote.

Les dioxydes d'azote sont essentiellement émis par les moteurs diesel. C'est pour cela que l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 est indispensable pour atteindre des seuils de pollution de l'air conformes aux normes OMS, et donc conformes à la préservation de la santé. Cependant, le projet de ZFE a aussi évolué en fonction des retours qui ont été faits dans les phases de discussion, de concertation. Il y a eu des retours sur le manque de lisibilité du projet, des retours aussi sur la difficulté de l'étape Crit'Air 2.

Ce qui est essentiel à retenir, c'est qu'il y aura un seul périmètre qui est le périmètre existant. L'extension de la ZFE manquait de lisibilité, donc elle n'est plus dans le projet. L'interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2024, des véhicules Crit'Air 4, et au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des véhicules Crit'Air 3 est maintenue. En revanche, les véhicules Crit'Air 2 seront interdits dans le périmètre de la ZFE au 1<sup>er</sup> janvier 2028, et non plus au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Je rappelle aussi que si vous êtes un petit rouleur, c'est-à-dire que vous utilisez en moyenne votre véhicule une fois par semaine pour partir en week-end, pour aller à la déchetterie ou pour aller juste faire vos courses, une fois par semaine, ou si vous avez des revenus qui sont inférieurs à un plafond qui est autour de 19 000 à 20 000 € de quotient familial annuel, vous avez droit à des dérogations. Les dérogations, notamment pour les faibles revenus, sont aujourd'hui applicables à quasiment 70 % de la population dans la métropole de Lyon. Pour savoir si vous êtes éligible à ces dérogations, vous pouvez vous tourner vers l'Agence des Mobilités qui a été créée par la Métropole de Lyon, récemment, spécifiquement pour aider les ménages dans les enjeux de mobilité et dans les enjeux de transition, qu'ils soient liés à la ZFE, mais aussi aux enjeux de transformation, de report modal.

Je terminerai en disant qu'on ne peut que regretter que le Gouvernement soit toujours incapable de fournir aux collectivités auxquelles il impose l'outil de la ZFE sur la pollution de l'air les moyens de contrôler cette ZFE, et que le recul qui a été fait par le Gouvernement sur les ZFE sur tout un tas de communes qui n'avaient pas encore avancé dessus, n'est absolument pas un signe de meilleure qualité de l'air dans ces communes, mais surtout un manque de courage politique et de volonté de préserver la santé des Français et des Françaises.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**37. NPC 9597 - NPA 12339 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à titre onéreux signée entre la Ville de Lyon et A.D.I.P.A.C.- Association pour la Diffusion des Instruments à Percussions à Claviers, relative à la mise à disposition de locaux situés 65-73 rue du Bourbonnais à Lyon 9<sup>e</sup> - EI 09292 - jusqu'au 31 décembre 2027**

---

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Vous connaissez toutes et tous l'association A.D.I.P.A.C. — Association pour la Diffusion des Instruments à Percussions à Claviers de Lyon — qui existe depuis maintenant 35 ans et qui est située rue du Bourbonnais. Ici, il est question d'approbation d'un avenant à la convention de leurs locaux qui s'appellent l'Hameçon. Il avait été voté le 14 septembre 2022, et la convention actuelle va donc jusqu'au 31 décembre 2027.

Là, il est question de baisser le coût du loyer de 5 000 euros par an pour arriver à un montant total de 27 202 euros annuels. Pour information, une subvention de fonctionnement à l'association A.D.I.P.A.C., d'un montant de 33 000 euros, a été votée lors du conseil municipal du 29 juin 2023. Je vous remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**38. NPC 8834 - NPA 13545 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions**

---

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Il s'agit de l'attribution de subventions pour la Fête des Lumières 2023. Particularité cette année — et on est ravis de pouvoir l'annoncer —, c'est qu'il y aura enfin un projet dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui se situera place Abbé-Pierre, à la Duchère. Ce projet s'appelle « Les fantômes ». On vous en dira plus, plus tard, ou vous pourrez le découvrir lors de la programmation, quand elle sortira.

Ce sont ces deux artistes qui présentent ce projet qui est un projet mobile et participatif où les habitants pourront, tout au long des soirées, du 7 au 10 décembre, profiter et participer entièrement à ce dispositif qui est soutenu et porté par l'association AADN - Arts et Cultures Numériques, pour un montant de 42 000 euros pour le projet sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Évidemment, l'entièreté des subventions est plus importante pour l'ensemble de la ville de Lyon puisque le montant total est de 532 000 euros.

**Madame la Maire :** Cela nous met un peu l'eau à la bouche, même si c'est vrai que le 8 décembre nous paraît un peu loin, mais finalement c'est demain. C'est vraiment un beau projet dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, avec un lobbying de ma part et une volonté du Maire de Lyon que ce projet ait lieu à la Duchère.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**39. NPC 9599 - NPA 13454 - Attribution d'aides exceptionnelles de fonctionnement à 8 structures culturelles dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » pour un montant de 430 000 € - Approbation de conventions**

---

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Dans le même objectif que présentait Antoine JOBERT, tout à l'heure, pour la petite enfance, vis-à-vis de la situation de forte inflation, la Ville de Lyon a souhaité soutenir 8 structures culturelles pour un montant total de 430 000 euros. C'est conséquent.

Dans le 9<sup>e</sup>, c'est :

- Le Théâtre Nouvelle Génération, le TNG, qui en bénéficie. Ce sera 50 000 euros pour eux ;
- A.D.I.P.A.C., les Percussions à Claviers de Lyon — dont on parlait tout à l'heure, pour la première délibération que je présentais —, qui bénéficiera également de cette aide exceptionnelle à hauteur de 5 000 euros.

Merci beaucoup.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**40. NPC 9667 - NPA 12335 - BUPA - Attribution d'un fonds de concours de 200 000 € à la Métropole de Lyon pour la réalisation de box à vélos - Opération 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - enveloppe globale »**

---

Rapporteur : M. MUSSET Bastien

C'est une délibération qui concerne le budget participatif. On connaît le principe, il y a 12,5 millions qui sont attribués par la Ville de Lyon, pour une première session. Là, cela concerne la partie transversale, à l'échelle de la Ville, où il y a 2 millions pour les projets transverses à tous les arrondissements. Cette première délibération concerne l'attribution d'un concours pour la réalisation de box à vélo pour un montant de 200 000 euros, pour des box à vélos sécurisés dans les arrondissements, et notamment dans le 9<sup>e</sup>.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**41. NPC 10214 - NPA 11974 - BUPA - Signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour l'expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public**

---

Rapporteur : M. MUSSET Bastien

Cette deuxième délibération concerne une expérimentation de bancs d'allaitement sur l'espace public. Cela fait écho avec la délibération de Monsieur JOBERT qui concernait les équipements facilitant l'allaitement. Les habitants ont souhaité ce type d'aménagement de l'espace public, ce qui est bien. On propose une subvention de 20 000 euros pour cette expérimentation.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**42. NPC 9595 - NPA 13622 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**

---

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

Bonjour à toutes et à tous.

Cette délibération concerne la reconduction de la convention qui lie l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon avec les mairies d'arrondissement, dont le but est de mettre à disposition des habitantes et habitants les services nécessaires visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice et des Maisons de Justice et du Droit, ainsi que des permanences de consultations d'avocats. Un dispositif spécialisé d'accès au droit de l'antidiscrimination est également accessible dans notre Maison de Justice et de Droit qui, je le rappelle, se situe juste en face de la mairie du 9<sup>e</sup>, rue du Chapeau Rouge.

En 2022, cette action a permis à plus de 1 000 Lyonnaises et Lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

La reconduction de cette convention, soumise ainsi à votre approbation, prévoit l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 500 euros par la Ville à l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon, pour permettre le fonctionnement de ce dispositif d'accès au droit.

Je vous rappelle qu'une subvention de 22 500 euros a été attribuée, l'année passée, à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner un avis favorable au renouvellement de cette convention.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**43. NPC 8968 - NPA 13587 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et d'actions mémorielles pour un montant total de 39 400 euros**

---

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

Je vous présente ce soir une délibération qui concerne l'attribution de subvention aux associations d'anciens combattants.

Pour rappel, ces associations sont garantes des liens d'amitié et de solidarité entre ceux et celles qui ont participé à la défense de la patrie. Elles ont également comme rôle de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire, et de préserver et de livrer, sous forme de témoignages, leurs multiples points de vue, ce qui est précieux et indispensable pour appréhender le présent dans toute sa complexité.

Pour permettre à ces associations de poursuivre leurs activités, je vous propose d'allouer les subventions suivantes :

- 800 euros à la Fédération nationale des rapatriés ;
- 600 euros à l'Union nationale des combattants Section Lyon Ouest.

Ces sommes sont identiques aux subventions versées l'année dernière. Elles serviront au fonctionnement général des associations ainsi qu'à l'organisation et à la participation aux différentes cérémonies mémorielles.

Si ces décisions recueillent votre agrément, je vous invite, chers collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**44. NPC 10174 - NPA 13653 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 90 200 € - Autorisation de signer les conventions de financement**

---

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à l'action des associations dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des plus vulnérables, tels que nos seniors. Le projet consiste à travailler avec des associations comme Unis-Cité qui fait intervenir des services civiques dans les résidences et à domicile, ou les Blouses roses qui font des interventions artistiques et récréatives dans les EHPAD.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles soutenus par la Ville, parmi elles dans le 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Le Comité protestant de la Duchère qui obtient une subvention annuelle à hauteur de 3 000 euros pour 2023, sur un projet qui coûte au global 39 188 euros pour l'association. Il s'agit de la création d'un « Spot Seniors », un point d'information spécifique au public senior.  
Quelques mots à propos des « Spots Seniors ». Il s'agit d'un nouveau dispositif qui a été créé à la lecture du diagnostic senior réalisé en 2021, et du travail sur le Projet social 2020-2026 *Faire Solidarité*. Le besoin de structuration de lieux ressources de proximité proposant une offre dédiée aux seniors a été identifié. Aussi, la Ville a souhaité soutenir des associations désireuses d'animer une programmation pour développer la convivialité et l'information en direction du public senior. Ces lieux d'accueil seront appelés « Spot Seniors ». Quatre Spots Seniors vont ainsi commencer leur activité à l'occasion de la Semaine Bleue 2023, dans les 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.
- L'Espace Séniors Duchère — une association qu'on connaît bien — qui fait un travail remarquable d'accueil, d'information et d'orientation des seniors, par des seniors. L'association est subventionnée à hauteur de 2 000 euros pour 2023 comme pour 2022.

Des conventions sont également soumises à votre approbation. En ce qui concerne le 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Le Comité Protestant de la Duchère dont je vous ai détaillé le projet plus haut ;
- Unis-Cité dont je parlais en introduction. Il s'agit d'une convention à propos de la mobilisation de 5 équipes de volontaires en service civique sur les résidences autonomes et pour les seniors vivant à domicile, avec pour objectif de recréer du lien, favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes. L'action a un coût d'ensemble de 90 268 euros. La Ville de Lyon s'engage à soutenir l'association à hauteur de 20 000 euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable afin que ces subventions soient allouées aux associations citées, pour une somme globale de 90 200 euros et que les conventions de financement que je vous ai décrites puissent être validées.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**45. NPC 10124 - NPA 12128 - Lyon 9<sup>e</sup> - Approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie à l'association Bricolage d'Or relative à la mise à disposition d'une partie du local situé au 16 rue Tissot pour une durée de 3 mois - EI 09059**

---

Rapporteur : Mme ALCOVER Marie

Lors du conseil d'arrondissement du 13 juin, nous vous avons annoncé le déménagement de l'association Bricolage d'Or vers des nouveaux locaux situés à Villeurbanne. Dans l'attente de ce déménagement qui arrivera d'ici la fin de l'année, nous leur avons accordé, sur leur sollicitation, la possibilité de conserver une vingtaine de mètres carrés à des fins de stockage, dans les locaux qu'ils occupaient rue Tissot.

Nous leur avons également accordé, comme depuis le début, une gratuité sur ces locaux qui est estimée à 473 euros, jusqu'à fin décembre.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**46. NPC 10207 - NPA 12345 - Lyon 9<sup>e</sup> - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété situé 54 rue Marietton préempté par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 09357 - N° inventaire 09357 A 001 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012**

---

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Dans le projet du parc Tissot qui avance bien, nous avons émis le souhait d'acquérir un petit résidu de copropriété qui se situe au 54, rue Marietton — qui aujourd'hui, est vide de toute occupation — pour agrandir la superficie de ce parc. Les négociations sont en train d'aboutir avec le propriétaire, et si tout se passe bien, on devrait pouvoir l'inclure dans le projet final qui est en cours de concertation avec les habitants.

L'acquisition s'élève à 180 000 euros, plus 7 000 euros de notaire, pour une superficie d'environ 150 mètres carrés.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**47. NPC 9693 - NPA 12166 - Dénomination d'un espace public : verger Beatrix Potter à Lyon 9<sup>e</sup>**

---

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Beatrix POTTER, c'est un nom qui ne parle pas forcément à beaucoup de monde. Je vois des sourires un petit peu bloqués dans notre auditoire qui est très limité, je l'avoue. Et pourtant, c'est quelqu'un qui, pour la plupart, a bercé notre enfance. En premier lieu, c'est une écrivaine et une illustratrice qui a notamment écrit Jeannot Lapin et le conte de Pierre Lapin, mais elle a écrit énormément de contes pour enfants qui ont eu un grand succès, et cela, depuis de très nombreuses années. Elle a aussi été naturaliste. Elle a développé notamment une théorie sur la propagation du lichen. Cette théorie sera rejetée par la communauté scientifique pour la simple et bonne raison qu'en fait, c'était une femme.

On l'a peut-être oubliée aussi parce que c'était une femme. On n'en entend pas beaucoup parler. Cela me tenait vraiment à cœur qu'aujourd'hui, on puisse en parler un peu. Je suis vraiment très heureuse que ce verger prenne son nom. Pour information, ce nom a été voté par les enfants, juste à côté de l'école de Chapeau Rouge, avec une série de noms qui leur avaient été proposés. Je suis très heureuse que ce soit celui-ci qui soit retenu.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**48. NPC 5488 - NPA 12069 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole et la Ville de Lyon - Années 2023 à 2027**

---

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Le CAUE — Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement — et la Ville, *via* le service d'urbanisme appliqué, a passé une convention, depuis plusieurs années, qui consiste à attribuer au CAUE, deux missions : la mission de conseil en commission sur le sujet de l'architecture, de l'urbanisme, sur des projets à enjeux forts et ainsi travailler ensemble sur ces thématiques ; et en plus, d'attribuer des conseils par avis écrit sur des projets en cours d'instruction, c'est-à-dire des projets qui aujourd'hui, ont déjà un permis déposé ou une déclaration déposée, mais qui n'a pas encore été accepté, pour venir renforcer l'avis de la Ville sur ces projets.

Cette convention est de 4 ans, renouvelée une nouvelle fois, et il y a 700 euros pour ces 4 années.

Je vous remercie.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**49. NPC 11361 - NPA 12446 - Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type**

---

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Comme en Commission municipale, on s'est engagé à passer, la prochaine fois, les rapports sport et jeunesse en début de commission. J'espère que cela découlera également dans les conseils d'arrondissement.

Ce rapport fait suite à un constat qui est important et qui est grave sur la question des dérèglements climatiques ; on le voit, les moyennes annuelles de température ont augmenté de près 2,5 degrés, à Lyon. On voit les températures de Montélimar, dans les années 60, maintenant à Lyon, et les températures de Lyon dans les années 60, maintenant sur Strasbourg

et Dijon. Ce constat est assez grave et les villes ont une place importante dans les actions, dans les combats qu'elles mènent, avec une place importante sur nos territoires.

La Ville de Lyon a bien évidemment un plan de mandat ambitieux, un plan pluriannuel des investissements qui, là aussi, est très conséquent, notamment sur les questions de transition écologique. Ces engagements de la Ville de Lyon ont été reconnus par la Commission européenne qui a sélectionné, dans le cadre de son programme phare « 100 villes climatiquement neutres », la ville de Lyon notamment. Des mesures telles que Je vais vous l'exposer ici, et très clairement soutenues et présentées par Marie ALCOVER, ici présente en commission, vont nous permettre de soutenir des engagements, des projets de jeunes sur la ville de Lyon, en faveur du climat, en faveur de la transition écologique, en faveur des solidarités, du vivre ensemble.

Il s'agit de la création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat, avec le règlement, avec le fonctionnement. Il s'agit de soutenir des initiatives individuelles ou collectives de jeunes entre 16 et 25 ans avec une aide financière de type bourse, d'un montant qui pourra aller de 2 000 euros pour un projet individuel ou de 5 000 euros pour un projet collectif. Soutenir l'engagement des jeunes sur la ville de Lyon, qui ont des problématiques différentes, qui ont des enjeux de vivre ensemble sans doute différents, mais qui sont là, rassemblés dans le cadre d'un projet, et il faut le souligner. Cela permettra d'aller dans le sens de l'introduction que j'ai faite sur ce rapport, et donc de favoriser l'émergence de projets sur ce sujet — en tout cas, pour ce début, sur l'année 2023 —, et l'émergence de projets qui feront — on l'espère — vivre, apparaître des espoirs telles des coccinelles qui sont importantes dans le cadre de la transition écologique et qui peuvent aussi, aux yeux des enfants, susciter des intérêts, susciter des espoirs. Je pense que cela suscite aussi des yeux qui brillent et des espoirs pour les jeunes que l'on soutient, et une bourse qui aura sans doute de belles années devant elle.

Merci.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**50. NPC 10211 - NPA 12755 - Attribution de subventions d'investissement de 17 500 euros à diverses associations de sport amateur - Approbation des conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**

---

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

J'irai un peu plus vite que sur le rapport précédent. Il s'agit d'attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros pour permettre à des clubs de sport d'investir et d'acquérir des matériels sportifs. Cela permet de développer leurs pratiques sportives par rapport à des besoins d'acquisition de matériel. On a 2 clubs — je ne les citerai pas tous — dans le 9<sup>e</sup> arrondissement :

- L'Amicale laïque de Vaise, sur le tennis de table. Il s'agit notamment de l'acquisition de deux nouvelles tables de tennis de table pour la pratique du ping-pong, pour les 6-10 ans ;
- Le Lyon Saint-Priest lutte. Il s'agit d'acquérir une structure gonflable pour permettre la pratique de la lutte hors les murs, notamment dans des espaces verts, dans des espaces naturels, avec un tapis vert et non pas du sable, pour permettre une utilisation responsable de la structure.

Il s'agit d'accorder les 17 500 euros sur ce projet de subvention.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**51. NPC 8860 - NPA 12766 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » le samedi 4 novembre 2023 - Approbation d'une convention**

---

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

On l'a déjà abordé ici puisque c'est une édition qu'on a déjà soutenue. Pour cette 9<sup>e</sup> édition, on espère jusqu'à 6 500 participants sur 4 parcours, si je ne me trompe pas. Le parcours passant notamment dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, on est amenés à se prononcer sur cette déclinaison de la course Lyon Urban Trail by night.

Je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € pour cette édition by night.

*Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

#### **Clôture du conseil d'arrondissement**

**Madame la Maire :** Je vous remercie. Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement.

Prochaines dates : le 7 novembre pour le prochain conseil.

En attendant, je rappelle que jeudi soir, nous avons la soirée des nouveaux arrivants du 9<sup>e</sup> arrondissement, pour les accueillir dignement, en salle des mariages. Puis, il y a la Semaine Bleue qui est une semaine d'animations dédiée aux seniors, qui démarre le 2 octobre avec un programme bien chargé. Le détail du programme est en bas sur des petits flyers ou sur le site internet.

Bonne soirée à toutes et tous. Je vous remercie.

**Annnonce de la date du prochain conseil d'arrondissement : mardi 7 novembre 2023.**